

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du mardi 26 Février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 26 Février à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

**Date de la convocation :**

16 Février 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

**Ont pris part au vote :** Mme CORDEVANT, Mme ZANUTTO-LEFEVRE, M. AUBERT, M. BODA, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

<b>Étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée - Redéfinition de la mission - Avenant N°2 au marché</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°9</b>

Par délibérations n° 7 du 24 octobre 2017, le Comité Syndical du SITUS, à l'unanimité, a autorisé le Président à lancer une consultation pour le recrutement d'un Cabinet d'études indépendant spécialisé, pour la réalisation d'une étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée.

Par délibération n°11 du 30 octobre 2018, le Comité Syndical du SITUS a autorisé, à l'unanimité, le Président à signer un avenant n°1 à ce dit marché permettant de prolonger la mission du Cabinet Mobhilis de deux mois pour analyser les conséquences du projet Wilmotte dévoilé par la Ville de Soissons le 10 octobre 2018.

Or, le 13 décembre 2018, lors de la présentation des travaux de ce Cabinet aux membres de la Communauté d'agglomération, comme prévu dans le contrat, l'ensemble des élus présents dont le Président de "Grand Soissons Agglomération" et le Maire de Soissons, a demandé unanimement au Président du SITUS d'élargir cette étude à tout le territoire de

l'AOM suite, d'ailleurs, à l'étude Origine/Destination réalisée par le Cabinet Tryom. Il a été demandé de "faire une étude aboutie, complète et phasée".

En conséquence, le Président du SITUS s'est retourné vers la Cabinet Mobhilis pour prendre en compte ces nouvelles orientations unanimement partagées.

Par courrier du 7 Janvier 2019, le Cabinet a proposé un nouvel avenant, joint en annexe à cette délibération, "permettant de recentrer l'étude sur la partie diagnostic pour intégrer l'étude O/D de Tryom ainsi qu'une analyse complète du réseau" sans incidence financière. La partie préconisations (phases 2 et 3) fera l'objet d'une autre étude complémentaire mise en place par le SITUS avec la participation des partenaires que sont la Communauté d'Agglomération, la Ville centre, la Région...

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de donner l'accord au Président de signer l'avenant n° 2 qui prévoit notamment la possibilité de réunions supplémentaires au prix de 600€. Cette disposition figurait déjà dans le contrat initial.

*Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical*

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical après délibération :

- Autorise le Président du SITUS à signer l'avenant n° 2, sans incidence financière, relatif au marché dénommé "Étude sur l'irrigation du centre-ville de Soissons par l'ensemble des transports collectifs et plus particulièrement leur accès à la partie la plus urbanisée".

**VOTE :**

Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0          Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents.

Affiché, le 28 FEV. 2019  
Pour extrait conforme,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE SOISSONS  
28 FEV. 2019

